



Nouvelle prise en charge

Prothèses Mammaires Externes

Application au 1^{er} mai 2016

Le remboursement des prothèses mammaires externes se trouve fortement réévalué afin de s'inscrire dans les recommandations du dernier plan cancer.

ON VOUS EXPLIQUE

amoena
For you, like no other™

NOUVELLE PRISE EN CHARGE DES PROTHESES MAMMAIRES EXTERNES

LA PRISE EN CHARGE SE FAIT DORÉNAVANT

→ en fonction de l'antériorité de l'opération.

- **DÈS L'OPÉRATION ET PENDANT LA CONVALESCENCE**

Prothèse mammaire transitoire textile

à porter 2 mois minimum.

Prix limite de vente (PLV) 25,00€

Prise en charge 25,00€

PAS DE RESTE A CHARGE

- **DEUX MOIS APRES L'OPERATION**

Prothèse mammaire en gel de silicone

OBLIGATOIREMENT non-adhérente

- **14 MOIS APRES L'OPERATION**

**Prothèse mammaire en gel de silicone
adhérente ou non**

→ en fonction de l'existence ou non de symptômes
courants dans le cancer du sein (cf. liste page 3).

Il appartient à votre médecin prescripteur de cerner
si vous présentez l'un de ces symptômes.

- Si **OUI**, prise en charge d'une **prothèse technique**

à 240,00€ - PLV 240,00€

PAS DE RESTE A CHARGE

- Si **NON**, deux solutions :

- Prise en charge d'une **prothèse standard** à
180,00€

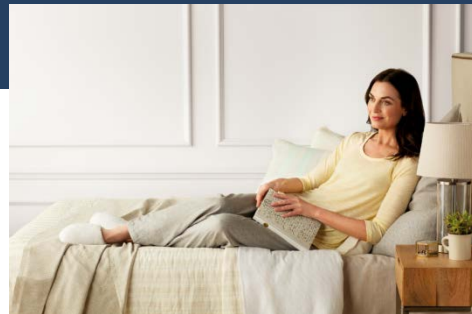
PLV 180,00 € - **PAS DE RESTE A CHARGE**

- **NOUVEAU** – vous avez la liberté de choisir une
prothèse technique – même si vous ne présentez
aucun symptôme spécifique – si vous estimez
qu'une prothèse technique correspond mieux
à vos aspirations et attentes en termes
de confort et de qualité de vie.

PLV 240,00 € - Prise en charge **prothèse technique
pour standard attendue** : 180,00€

RESTE A CHARGE 60,00€

couvert par mutuelle selon contrat



RENOUVELLEMENT

- **12 mois la première fois**, si la prothèse a été délivrée entre 2 et 14 mois suivant l'opération.
- **Tous les 18 mois ensuite.**

PROTHESES ADHERENTES

**AU PLUS TÔT
14 MOIS
APRÈS
L'OPÉRATION**

amoena

NOUVELLE PRISE EN CHARGE DES PROTHÈSES MAMMAIRES EXTERNES



LA PRESCRIPTION

QUI PEUT PRESCRIRE ?

- Le chirurgien réalisant la mastectomie totale ou partielle
- Tout médecin en relation avec vous concernant votre pathologie
- Votre médecin traitant

LES DIFFÉRENTES CATEGORIES DE PROTHÈSES MAMMAIRES EXTERNES (PME)

- PME transitoires textile
- PME en silicone, modèle standard
- PME en silicone, modèle technique

MODALITÉS DE PRESCRIPTION

- Votre médecin doit utiliser un formulaire de prescription spécifique qu'il peut télécharger sur AMELI. Sans ce formulaire, le remboursement se fera sur la base d'une prothèse en silicone standard
- Votre médecin renseigne l'existence ou non de l'un des symptômes suivants :
 - peau fragilisée par une radiothérapie
 - cicatrice hyperesthésique
 - qualité de la cicatrice irrégulière
 - adhérences cicatricielles
 - présence ou risque d'œdème ou de lymphœdème
 - douleurs cervicales ou dorsales
 - bouffées de chaleur ou hypersudation
- L'ordonnance aboutit à la **prescription d'une PME** dans son acceptation générale

NOUVEAU

MECANISME DE REGULATION

Le texte législatif prévoit un **EQUILIBRE DES DEPENSES** de la Sécurité Sociale, sur les bases de prescription suivantes :

- 30% de prothèses standard
- 70% de prothèses techniques.

Même si votre prescription vous oriente vers la délivrance d'une prothèse standard, vous avez le choix d'opter pour une prothèse technique. Le reste à charge de 60,00 € est alors couvert par votre mutuelle (selon contrat). Votre prothèse technique est dans ce cas comptabilisée comme une prothèse standard.

ET SI L'EQUILIBRE N'ETAIT PAS RESPECTE ?

Le Ministère effectue un contrôle annuel et en cas de non respect, le remboursement diminuerait de manière définitive.

amoena

NOUVELLE PRISE EN CHARGE DES PROTHESES MAMMAIRES EXTERNES

LA DELIVRANCE

La délivrance de votre prothèse doit être effectuée par un professionnel de la prise en charge des PME en fonction des renseignements portés sur la prescription.



Formé, ce professionnel doit disposer d'un large choix de PME, en formes et tailles, pour chaque catégorie transitoire, standard et technique, en versions non adhérente et adhérente.

Ce professionnel doit disposer d'un local adapté, avec un salon d'essayage, votre prothèse ne pouvant être remboursée que si elle est délivrée **après un essai** dans le point de vente avec un professionnel, **que ce soit pour une première délivrance ou pour un renouvellement.**

LE REMBOURSEMENT EN RESUME

Dans le cas de votre ALD, prise en charge à 100% du tarif LPPR (liste des prix et prestations remboursables)

PROTHESE TRANSITOIRE TEXTILE

PLV – 25,00€ - Remboursement 25,00€

PAS DE RESTE A CHARGE

PROTHESE MAMMAIRE EXTERNE SILICONE

- **STANDARD** – PLV 180,00€ - Remboursement 180,00 €

PAS DE RESTE A CHARGE

- **TECHNIQUE** – PLV 240,00€ - Remboursement 240,00 €

PAS DE RESTE A CHARGE

**CHOIX D'UNE PROTHESE TECHNIQUE MEME SANS SYMPTOME
RESTE A CHARGE 60,00€ (couvert par mutuelle selon contrat).**



INTERNET



**VENTES EN
LIGNE DES PME**

La législation précise que les prothèses mammaires externes achetées sur Internet ne peuvent être prises en charge par la Sécurité Sociale.

SOYEZ VIGILENTE !

Amoena S.A.S.
9 rue du Château d'Eau
69410 Champagne au Mont d'Or

amoena